

**Accueil Raccordement Électricité**  
**Enedis Service Raccordement**

LUDOVIC WALSH DE SERRANT  
687 ROUTE DE CASTILLONNES  
CHATEAU DE MAUTORS  
47410 SERIGNAC-PEBOUDOU

Téléphone : 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé)  
(Clients professionnels : 0970 83 29 70)  
Télécopie : 05 57 14 37 37  
Adresse mél : AQN-ARE@ENEDIS.FR  
N° affaire Enedis : 61541565  
N° PDL : 16361939199601  
Objet : **Proposition travaux de modification de branchement**

MERIGNAC, le 18/04/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé d'établir une proposition pour modifier votre branchement au réseau d'électricité à l'adresse suivante :

687 ROUTE DE CASTILLONNES  
47410 SERIGNAC-PEBOUDOU

J'ai le plaisir de vous adresser cette proposition de raccordement n° 6154156501, d'un montant de 792,00 €TTC.

Cette proposition comprend le descriptif de la solution technique retenue et son chiffrage au taux de TVA en vigueur. Elle est valable trois mois.

À compter de la date de réception en retour de votre proposition signée et de votre règlement, et sous réserve de la réalisation des travaux vous incombant, la modification de votre raccordement pourra être réalisée sous 6 semaines après réception des autorisations administratives.

La signature de la proposition de raccordement et le paiement de l'acompte sont à réaliser sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>

L'Accueil Raccordement Électricité sera votre interlocuteur tout au long de votre projet, il se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 09 70 83 19 70.

**Florence TRIBLE**

Votre Conseiller Clientèle Distributeur

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

## Proposition de modification de raccordement électrique<sup>1</sup> n°6154156501 du 18/04/2025 valable jusqu'au 18/07/2025

**Destinataire de la proposition :**  
LUDOVIC WALSH DE SERRANT

**Demandeur :** WALSH DE SERRANT Ludovic

**Adresse du destinataire de la proposition :**

687 ROUTE DE CASTILLONNES  
CHATEAU DE MAUTORS  
47410 SERIGNAC-PEBOUDOU

**Adresse des travaux de raccordement :**

687 ROUTE DE CASTILLONNES  
47410 SERIGNAC-PEBOUDOU

**N° PDL :** 16361939199601

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre proposition de modification de branchement, qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales ([Enedis-MOP-RAC\\_001E dans sa version 1](#)), faisant suite à votre demande.

### 1. Caractéristiques du nouveau raccordement

Votre raccordement est constitué d'un branchement sans extension de réseau électrique<sup>2</sup> sous maîtrise d'ouvrage Enedis.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Technique de raccordement : Branchement complet aérien
- Puissance de raccordement : 36
- Nombre de phases : Triphasé

### 2. Contribution au coût du raccordement

Le montant à payer s'élève à 792,00 €TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de cette proposition.

Le détail de ce montant figure en annexe.

### 3. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement par Enedis figurent dans les Conditions Générales. Elles sont complétées par le détail ci-dessous des travaux préalables à réaliser par vos soins :

- Reprise de l'installation existante
- Dégagement de l'emplacement du tableau de comptage

### 4. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

<sup>1</sup> Pour une Installation de Consommation d'électricité

<sup>2</sup> L'extension est définie dans le décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de 6 semaines, à compter de la date de réception de votre accord sur la présente proposition de raccordement et sous réserve de l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

## 5. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante à l'Article 7 Accord) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 792,00 €TTC, ou bien
- un acompte correspondant à 50 % du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 396,00 € Dans ce cas, vous devrez obligatoirement régler le solde dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

Ces modalités sont valables quel que soit le demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la proposition de raccordement est acceptée par un ordre de service.

Le ou les règlements sont à effectuer :

- Soit par carte bancaire (paiement sécurisé) ou par virement en vous connectant sur notre site <https://connect-racco.enedis.fr>
- Soit par chèque à l'ordre d'Enedis, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis, DIRECTION RÉGIONALE AQUITAINE NORD  
Cellule Encaissements ACIGGR BP 39  
33705 MERIGNAC CEDEX

**Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez valider la proposition de raccordement en privilégiant la signature en ligne sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>**

A défaut, vous pouvez nous retourner la proposition de raccordement signée par courrier postal (ce mode de transmission engendre des délais de traitement supplémentaires).

Une fois les travaux terminés, nous vous adresserons une facture.

En cas de désistement de votre part, les dépenses que nous aurons engagées seront à votre charge.

## 6. Information du demandeur

L'Accueil Raccordement Électricité Enedis Service Raccordement est à votre disposition pour toute question relative à cette proposition au 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé).

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au Responsable de l'Accueil Raccordement Électricité 4, rue Isaac Newton 33700 Mérignac.

## 7. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition accompagné du règlement choisi à l'Article 5.

**Numéro de la proposition de raccordement : 6154156501**

**Montant total de la proposition de raccordement (TTC) : 792,00 €**

**Nom ou société<sup>3</sup> :** .....

**Mode de règlement :**

règlement total       acompte de 50%

Je règle par Carte Bancaire ou par virement sur le site <https://connect-racco.enedis.fr>

Je joins à la présente un chèque bancaire ou postal

ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

**À :** .....      **Le :** .....

**Signature ou cachet**, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord »

**Date souhaitée de mise en service :** .....

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de sept jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de sept jours après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

<sup>3</sup> Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

## Annexe : détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 1.

### Travaux de branchement

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
BV7.1 - Panneau de contrôle DI ou coffret mono ou tri	1	Prestation	720.00	720.00	10

### Travaux complémentaires

(Aucune ligne de travaux complémentaires)

### Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA (**)	Montant TTC (**)
Travaux de branchement soumis à 10 % (**)	720,00	72,00	792,00
Travaux complémentaires soumis à 10 % (**)	0,00	0,00	0,00
<b>À RÉGLER</b>	<b>792,00 €TTC (**)</b>		

(\*\*) Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié pour en tenir compte, selon les modalités d'application qui seraient définies.

